Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le 01/09/2026
ID : 026-212602189-20260824-DEC2026_95-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026_95

LOCATION APPARTEMENT 1 GRANDE RUE A MOURS SAINT EUSEBE

3.3 - locations

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire pour la durée de son mandat et plus spécifiquement l'alinéa 5 ;
Considérant que la Paroisse Saint Jacques en Pays de Romans (ADVA St Jacques en Pays de Romans) souhaite louer l'appartement situé au 1 grande Rue à Mours Saint Eusèbe (1er étage) pour y loger M. Philippe Le Vert, Curé, dans l'attente de la fin de la construction de son futur logement ;
Considérant qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition précaire de ce logement ;

DECIDE

Article 1 : De signer une convention de mise à disposition précaire de l'appartement situé au 1er étage du 1 Grande Rue à Mours Saint Eusèbe avec la Paroisse saint Jacques en Pays de Romans pour y loger M. Philippe Le Vert, Curé.

Article 2 : Cette location est consentie pour une durée initiale de 1 mois à compter du 10 septembre 2026, pour un loyer mensuel de 500 €.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 24 août 2026,

Le Maire,

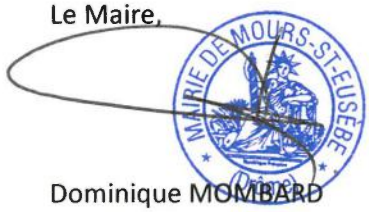

Dominique MOMBARD